LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE (LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS: Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame TERRIEN, Franck Madame Gaëlle Monsieur COUTY, Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Sonia Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS: Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT*, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON et Madame Marie-Danielle RICHARD

<u>ABSENTS</u>: Madame Sabine ANGIGNARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Léa GUILLET

DCM n°240/2023	Pilotage du programme Petites Villes de Demain - mise en place d'un service commun - avenant numéro 1 à la convention - signature Adoptée à l'unanimité
DCM n°241/2023	Budget 2023 de la commune - décision modificative numéro 010/2023 Adoptée à l'unanimité
DCM n°242/2023	Subventions aux associations pour l'année 2023 - complément Adoptée à la majorité
DCM n°243/2023	Esti'vallons - sinistre lors de la soirée en date du 22 août 2023 - demande de prise en charge du préjudice matériel Adoptée à l'unanimité
DCM n°244/2023	Associations (hors associations à caractère social) - critères d'attribution des subventions pour l'année 2024 Adoptée à l'unanimité
DCM n°245/2023	Tarifs communaux pour l'année 2024 Adoptée à l'unanimité
DCM n°246/2023	Secteur Jules Ferry - création d'un réseau de chaleur - prime Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) Adoptée à l'unanimité

DCM n°247/2023	Personnel communal - créations et suppressions de postes - modification du tableau des effectifs au 1 ^{er} janvier 2024 Adoptée à l'unanimité
DCM n°248/2023	Personnel communal - prolongation de l'ouverture d'un poste non permanent pour la finalisation du plan d'adressage communal Adoptée à l'unanimité
DCM n°249/2023	Personnel communal - instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle Adoptée à la majorité
DCM n°250/2023	Création d'une salle du conseil municipal - marché public de maîtrise d'œuvre - avenant numéro 1 Adoptée à l'unanimité
DCM n°251/2023	Création d'une salle du conseil municipal - présentation du projet au stade PRO (études de projet) - marché public de travaux - consultation d'entreprises Adoptée à l'unanimité
DCM n°252/2023	Lotissements communaux Les Conillets et Les Perrières - travaux de viabilisation définitive - présentation des projets au stade PRO (études de projet) - marché public de travaux - consultation d'entreprises Adoptée à l'unanimité
DCM n°253/2023	Aménagement de la rue de la Forêt - marché public de services - consultation de maîtrise d'œuvre Adoptée à l'unanimité
DCM n°254/2023	Aménagements de la cour de la salle de la Mairie et rue du Lavoir - marché de travaux - attribution - décision modificative numéro 011/2023 du budget 2023 de la commune Adoptée à l'unanimité
DCM n°255/2023	Services périscolaires et extrascolaire et animation jeunesse - tarifs 2024 Adoptée à l'unanimité
DCM n°256/2023	Locations des salles communales autres que l'espace culturel Paul GUIMARD - règlement intérieur - modification Adoptée à l'unanimité
DCM n°257/2023	Dénomination des salles polyvalentes de Bonnoeuvre, de Saint-Sulpice-des-Landes et de la salle omnisports de Saint-Mars-la-Jaille Adoptée à la majorité
DCM n°258/2023	Cession de la parcelle de terre cadastrée section AE numéro 2 (rue d'Ancenis) - modification de l'emprise foncière cédée - signature de l'acte notarié Adoptée à l'unanimité
DCM n°259/2023	Réfection de la voirie rue de la Forêt - projet d'effacement des réseaux - estimation financière Adoptée à l'unanimité

DCM n°260/2023 Travaux de rénovation de l'éclairage public (centre-bourg de

Saint-Sulpice-des-Landes) - estimation financière - signature

Adoptée à l'unanimité

DCM n°261/2023 Réalisation d'un renforcement des ouvrages électriques boulevard de

la Haie Daniel - convention de mise à disposition de foncier pour

l'implantation d'un poste de transformation - signature

Adoptée à l'unanimité

DCM n°262/2023 Réalisation de travaux électriques rue du 8 mai 1945 - convention de

passage et de surplomb - signature

Adoptée à l'unanimité

DCM n°263/2023 Projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules FERRY -

présentation du projet au stade APS (avant-projet sommaire) demande de subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement

des collectivités et au titre du Fonds vert 2024

Adoptée à l'unanimité

DCM n°264/2023 Projet de création d'une chaufferie à bois déchiqueté et d'un réseau

de chaleur - présentation du projet au stade APD (avant-projet définitif) - demande de subvention auprès de l'État au titre de l'appel à projets commun pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement

des collectivités

Adoptée à l'unanimité

DCM n°265/2023 Contrat de location d'une licence de débit de boissons de quatrième

catégorie - avenant numéro 1 - signature

Adoptée à l'unanimité

DCM n°266/2023 Commission communale solidarités / vie sociale - ouverture à

des membres extérieurs

Adoptée à l'unanimité

Liste des délibérations affichée le 13 décembre 2023

Conformément à la nouvelle réglementation, en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022, il n'est plus rédigé de compte rendu des séances du conseil municipal. Seule la liste des délibérations étudiées en séance est affichée. Les délibérations seront publiées dans leur intégralité sur le site internet de la commune.